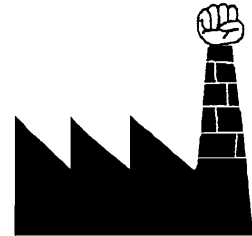


A CONTRE COURANT

syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



La belle, la brute et le truand

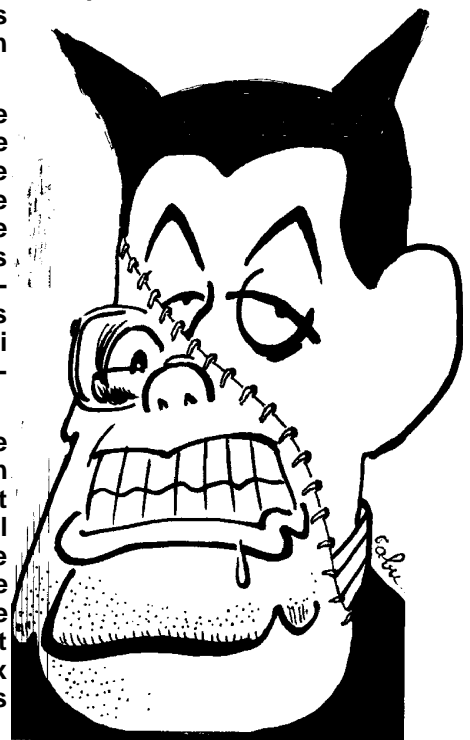
Notre petit monde politique, qui ne se donne même plus la peine de faire semblant de gouverner, de diriger le cours d'un monde qui lui échappe de fait de plus en plus, n'a d'ores et déjà plus d'yeux que pour l'élection présidentielle. Laquelle aiguise l'ambition de tous les prétendants au titre, tandis qu'ils focalisent l'attention de tous les plumitifs qui leur servent de cour. Sur la scène politique s'apprête ainsi à se jouer, une nouvelle fois, une pièce dont le scénario, dont certains voudraient qu'il soit écrit par avance, recèlera peut-être quelques nouveaux rebondissements.

Premier sur les rangs, Nicolas Sarkozy espère bien bénéficier de la politique et du discours (in)sécuritaires et xénophobes qu'il développe depuis que la droite est revenue au pouvoir, ponctués d'opérations coup de poing dans les banlieues et d'expulsion des « *sans papiers* ». Il espère bien se rallier ainsi les voix des couches populaires apeurées par des lendemains de plus en plus incertains en termes d'accès à l'emploi ou au logement, de pouvoir d'achat et de protection sociale; et surtout faire oublier la responsabilité des politiques néo-libérales des gouvernements dont il a été et reste membre et dont il est l'un des plus ardents défenseurs au demeurant.

Contre lui, les éléphants du PS ne semblent pas pouvoir faire le poids. D'une part, parce qu'ils sont plus préoccupés de se faire mutuellement des crocs-en-jambe dans la course à l'investiture que de barrir d'une seule voix contre leur rival de droite. D'autre part, et surtout, parce que, à supposer qu'ils parviennent à faire taire leurs querelles, leur concert ne ferait de toute façon pas entendre un chant fondamentalement différent des antiennes libérales et des rodomontades sécuritaires du précédent. Tant ils partagent fondamentalement le même programme politique, celui que leur dicte leur soumission à l'ordre existant et leur inféodation au MEDEF.

La seule manière pour le PS de défendre ce qui lui reste de chance de « *revenir aux affaires* » est de se choisir un champion qui puisse avoir l'apparence d'être une sorte d'anti-Sarkozy et non pas un Sarkozy-bis ou un Sarkozy mou. Et, en l'occurrence, il pourrait s'agir d'une championne, en la personne de Ségolène Royale. Face à Sarkozy, elle pourrait jouer autant de son charme féminin que de sa douceur maternelle, en faisant valoir qu'elle serait la première femme à accéder à l'Elysée, tout en rassurant tous ceux qu'inquiètent les trop fréquents dérapages verbaux d'un Sarkozy emporté par l'impétuosité de son élan élyséen. Des voix de plus en plus nombreuses se font entendre en ce sens.

Verrons-nous ainsi se jouer un remake de *La Belle et la Bête* ? Rien n'est moins certain. Tant parce que la Belle en question n'a pas encore conquis son droit à monter sur scène que parce que c'est oublier la présence en coulisses du troisième homme, Jean-Marie Le Pen. Bien qu'affaibli par l'âge et par les dissensions internes persistantes au sein du FN, il pourra facilement tirer avantage de ce que la droite a déjà repris, non seulement en paroles mais en actes, une bonne partie de son programme, en faisant valoir que l'original en VO vaut toujours mieux que la copie en contrefaçon. Face au truand qui lui a déjà piqué son programme et à la belle qui chercherait par son charme à nous faire oublier qu'elle en poursuivrait l'application, la brute n'a pas encore dit son dernier mot.



La novlangue du néo-libéralisme (5) :

Sous la rubrique «La novlangue du néo-libéralisme», ACC se propose de passer régulièrement au filtre de la critique les mots clés de cette langue qui enseigne la soumission volontaire au monde actuel, en le faisant passer pour le meilleur des mondes ou, du moins, le seul monde possible. En espérant ainsi permettre à tous ceux qui subissent ce monde et le ressentent comme une prison de se (ré)approprier un langage adéquat à leurs propres intérêts et au combat pour s'en libérer.

Capital humain

Quelle affreuse alliance de mots ! Comme si le capital, ce monstre froid, cette accumulation de travail mort, qui ne doit de survivre qu'au fait de vampiriser en permanence le travail vivant, de consommer productivement la force de travail de milliards d'individus en broyant leur existence, tandis qu'il en voue quelques autres milliards (quelquefois les mêmes) à la pauvreté et à la misère de la précarité, du chômage et de l'exclusion socio-économique, comme si le capital donc pouvait avoir quoi que ce soit d'humain. Les économistes et sociologues, les technocrates, les hommes politiques mais aussi les simples quidams qui osent user de cette expression disent en fait l'inhumanité de leur conception du monde, dans laquelle tout et tous se réduisent à la seule loi qu'ils connaissent et reconnaissent, celle de la valorisation du capital.

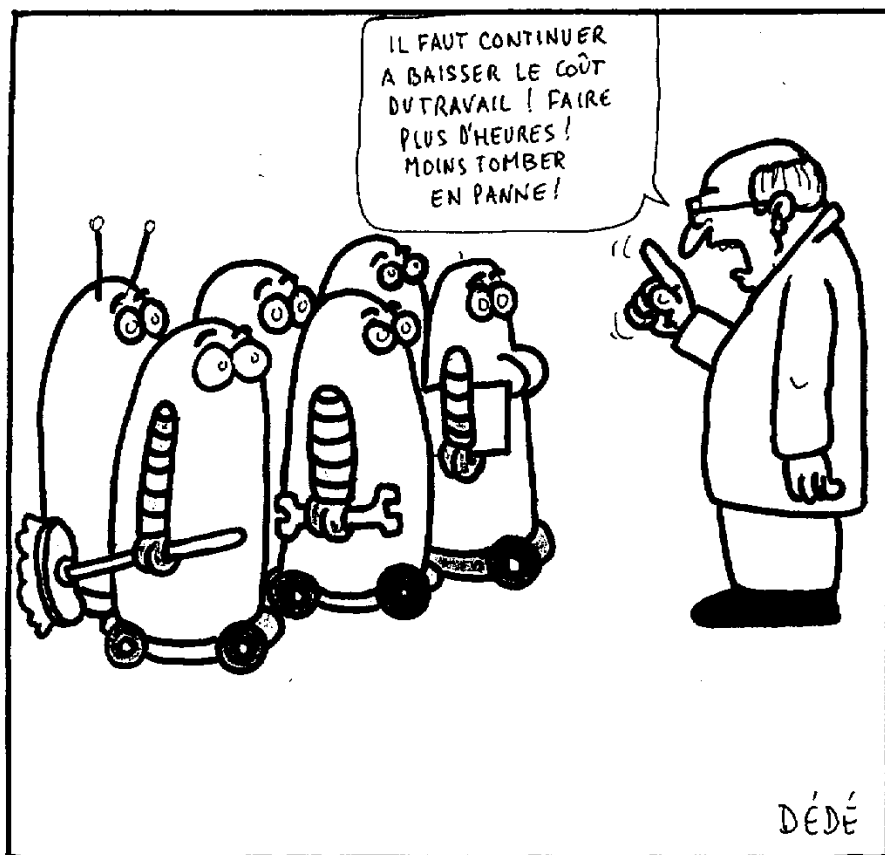
Tous capitalistes, tous entrepreneurs !

Mais qu'entendent-ils au fait par là ? Qu'est-ce que désigne cette expression à leurs yeux ? Tout simplement *la force ou puissance de travail* des travailleurs salariés : l'ensemble des facultés physiques (force, puissance, endurance, dextérité, savoir-faire), morales (courage, persévérance, conscience morale et professionnelle.), intellectuelles (connaissances générales et spécialisées, imagination et intelligence), esthétiques (goût, talents), relationnelles (capacité d'empathie, sens de la relation ou de la négociation), etc., que possèdent, à des degrés et titres divers et sous différentes formes, les salariés, et qu'ils peuvent mettre en vente sur le marché du travail et mettre en œuvre dans les innombrables procédés de travail (activités productives) dont ils sont les agents. Ceux qui désignent la force de travail comme un «*capital humain*» entendent ainsi convaincre les travailleurs salariés (ou se convaincre) que chacun d'eux posséderait en fait lui aussi, avec sa force de travail, un «*capital*» au sens d'un ensemble de ressources, en l'occurrence immatérielles bien qu'incor-

porées dans sa personne, qu'il lui appartiendrait de valoriser au mieux sur le marché du travail, de vendre au meilleur prix et dans les meilleures conditions, en veillant à en maintenir et même à en accroître la valeur par sa formation initiale et continue, par son expérience professionnelle, par sa carrière, tout comme par le soin apporté à sa santé, par ses activités culturelles et de loisirs hors du travail, par ses relations personnelles, etc. Autrement dit, dans toutes les dimensions de son existence, chacun devrait se considérer et se comporter comme un centre potentiel autonome d'accumulation de richesses marchandes et monétaires, à l'instar de ce que fait l'entrepreneur capitaliste. En somme, à chacun de se comporter comme un capitaliste dont le «*capital*» qu'il aurait à gérer ne serait autre que sa propre personne, soit l'ensemble de ses qualités ou propriétés valorisables sur le marché. Tous capitalistes, tous entrepreneurs, voici ce que présuppose et laisse entendre cette formule.

Il suffit de vouloir pour pouvoir !

Passons sur le cynisme ou l'inconscience qu'il y a à parler de «*capital*» (donc de possibilité d'enrichissement) à propos de la force de travail de tous ceux, dont le nombre va grandissant, qui se trouvent réduits à la précarité et au chômage, voire à l'exclusion socio-économique pure et simple. Tout simplement parce qu'ils ne parviennent pas à vendre leur force de travail en tant que marchandise, encore moins à la faire fructifier comme «*capital*». Et le cynisme est à peine moins éhonté et l'inconscience moins stupide lorsque la formule s'applique à tous ceux qui échangent leur force de travail contre des salaires de misère, ces «*travailleurs pauvres*» dont les salaires ne suffisent pas à satisfaire leurs besoins vitaux et ceux des leurs et dont le nombre va grandissant sous l'effet du développement des politiques néo-libérales, dans le Nord comme dans le Sud.



Ce cynisme et cette inconscience contribuent, en second lieu, à convaincre les uns et les autres que, s'ils se trouvent au chômage ou dans la galère des emplois précaires à répétition et/ou s'ils sont employés au rabais, ils ne le doivent qu'à eux-mêmes, qu'à l'insuffisance de leur mobilisation afin de valoriser leur «*capital humain*» : c'est qu'ils n'ont pas grand-chose à vendre ou qu'ils ne savent pas le vendre correctement. Se trouvent occultés du même coup toutes les structures qui président à la distribution inégale ou à l'appropriation inégale des ressources matérielles, sociales, culturelles, symboliques dans notre société, qui font que le «*capital humain*» d'un jeune des milieux populaires des banlieues aura peu de chance de valoir celui d'un jeune issu des milieux aisés des beaux quartiers. Individualiste voire psychologisante, la notion de «*capital humain*» dissout tous les déterminismes sociaux dans le volontarisme de la mobilisation de soi, que condense la formule «*il suffit de vouloir pour pouvoir*».

Une entreprise permanente d'accumulation

Quant à la partie des travailleurs salariés qui ont encore la chance de disposer d'un emploi stable, la même formule contribue à les convaincre que c'est à leur «*capital humain*» qu'ils doivent cette situation plus favorable. Cela les conduit non seulement à se désolidariser des précédents, mais encore à se persuader qu'il leur faut se mobiliser en permanence pour conserver et accroître ce «*capital humain*» si précieux, en transformant ainsi leur existence hors travail, dans toutes ses dimensions, en une entreprise permanente d'accumulation de «*capital humain*» destiné à se valoriser sur le marché du travail. Et, en les préparant ainsi, du même coup, à culpabiliser⁽¹⁾, en s'attribuant à eux seuls la responsabilité des inévitables échecs ou revers de fortune qu'ils vont inévitablement connaître sur ce même marché.

Mais, si chacun est un petit entrepreneur gérant son «*capital humain*» en le valorisant au mieux sur le marché du travail, c'est alors, en troisième lieu, le mécanisme de l'exploitation capitaliste qui, simultanément, se trouve occulté et qui devient incompréhensible. Car, en tant que gestionnaire d'un «*capital humain*», le travailleur salarié n'est plus censé vendre au capitalisme une puissance (une force) de travail dont l'actualisation (la mise en œuvre) par le capitaliste peut former plus de valeur que sa valeur propre, générant ainsi une plus-value pour le capitaliste. Il est censé vendre «*des services*» dont le salaire serait en quelque sorte le juste prix, le strict équivalent monétaire. Nulle possibilité d'exploitation entre entrepreneurs capitalistes; tout juste l'un peut-il profiter de son «*pouvoir de marché*» plus étendu que l'autre...

Un solide fétichisme

A quoi s'ajoute enfin – et c'est là un quatrième niveau de critique de la formule, de caractère plus théorique, donc plus général mais aussi plus fondamental – que parler de capital à propos d'une marchandise (la force de travail), c'est pratiquer un solide fétichisme, au sens où Marx utilise ce terme. C'est laisser croire que, sous prétexte que le capital est une «*valeur en procès*», une valeur capable de se conserver et de s'accroître au cours d'un incessant procès cyclique de production et de circulation marchandes, au cours duquel le capital prend alternativement l'apparence de marchandises et d'argent, toute marchandise (comme la force de travail) ou toute somme d'argent seraient, par elles-mêmes, du capital. Et, du même coup, on occulte à nouveau complètement les conditions qui rendent seules possibles cette valorisation : l'exploitation de la force de travail sous forme du salariat et l'expropriation des producteurs, leur dépossession des moyens sociaux de production, qui sont pourtant les fruits accumulés de leur propre exploitation; de même qu'on occulte la nature même de cette exploitation: l'extorsion de surtravail sous forme de plus-value. Parler de «*capital*» à propos de ce qui est le contraire même du capital en même temps que son principe générateur, c'est renverser tous les rapports de production capitalistes en les rendant incompréhensibles.

Ainsi, qu'ils le sachent ou non, les promoteurs et usagers de la formule «*capital humain*» sont soit de parfaits idéologues du capital, occultant et légitimant à la fois ce dernier en tant que rapport d'exploitation et de domination; soit les dupes des précédents.

Alain Bihr

(1) Dans un ouvrage paru en mars 2003 et intitulé "La Morale de la question sociale" (Code Sodis : 9486089 - ISBN : 2-84303-077-3 288 p., 20 €,) Numa Murard montre comment les orientations des politiques sociales tendent à rejeter les perdants de la compétition sociale dans la culpabilité de l'échec personnel et cherche les fondements de cette culture de la culpabilité.

Un abonné nous a fait parvenir ce qu'il appelle lui-même une "petite réflexion impertinente inspirée par le monde tel qu'il va." Dans un style caustique, il aborde un sujet que nous n'avons que rarement évoqué dans nos colonnes : l'émergence d'"une nouvelle féodalité provinciale" favorisée par une "décentralisation débridée".

Du «syndrome du puceron»

Et si la psychose actuelle suscitée par l'hypothétique pandémie de la «grippe du poulet» était surtout destinée à masquer l'ampleur du «syndrome du puceron» qui gangrène irrésistiblement notre corps social ?

Car en ce début de troisième millénaire, nos gouvernants rivalisent bien d'ingéniosité pour imposer à la France la résurgence de feu l'Ancien Régime. Cette restauration, sournoisement orchestrée par une décentralisation débridée, engendre une nouvelle féodalité provinciale qui se développe et prospère allégrement sur le terreau fertile des multiples strates du millefeuille intercommunal. Chaque mandarin territorial cumule et accumule ainsi titres et privilèges qui lui permettent de régenter à sa guise la cour des vassaux municipaux, tous plus ou moins tributaires des faveurs et subsides du suzerain. Mais cet édifice pyramidal ne peut se consolider et perdurer qu'en phagocytant la base, sans cesse élargie, de la servitude populaire.

Comme la société des fourmis qui pratique l'élevage de sa colonie de pucerons pour en récolter le précieux miellat, voilà donc notre caste des nantis qui entretient son dévoué et docile cheptel de manants, l'humiliant suffisamment pour pouvoir le maintenir dans une soumission résignée, l'affamant juste assez pour qu'il demeure laborieux et productif, sans manifester la moindre velléité d'affranchissement. Et nos dirigeants poussent plus loin encore le mimétisme animalier: telles les fourmis qui concèdent aux abeilles butineuses une part de la subtile pittance exsudée par les pucerons, nos élites institutionnelles sous-traitent leur prolétariat domestique auprès de toute une nuée de prédateurs financiers et boursiers avec lesquels ils cohabitent d'ailleurs en parfaite symbiose.

Il ne reste qu'à espérer que le petit peuple servile des pucerons finira bien par secouer vigoureusement son frêle rameau pour aller chercher des poux sur la tête de toutes les frivoles cigales du libéralisme cannibale !

Hubert MARTIN - 68610 Linthal

L'histoire coloniale revisitée

La loi du 23 février 2005 qui devait surtout être une simple loi technique concernant l'indemnisation des rapatriés a vu se concentrer les regards sur son article 4 qui a occulté le reste du contenu. Que dit cet article ? *"les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordant à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit."*

Certes, il y a bien des réactions après la promulgation de cet article, il y a même eu récemment une tentative parlementaire de l'opposition de gauche, sans succès, pour le faire retirer de la loi, mais dans l'ensemble cette révision de l'histoire n'a provoqué que peu de réactions. On notera quand même celle d'un groupe d'historiens, auteurs d'une pétition bien accueillie par les enseignants, demandant l'abrogation de la loi et refusant *"qu'on impose une histoire officielle, contraire à la neutralité scolaire et au respect de la liberté de pensée qui sont au cœur de la laïcité"*. Et celle, officielle, du gouvernement algérien qui y a vu une apologie de la colonisation et une remise en cause des relations entre la France et l'Algérie, mettant dans l'embarras l'ambassadeur français à Alger qui n'a su que balbutier qu'il s'agissait d'un sous-amendement débattu devant quelques députés seulement. Argument grand guignolesque ! Quant aux politiciens de droite comme de gauche, à part quelques gestes d'indignation, on eut plutôt droit à une chape de silence, provoquant celui des media. Mais doit-on s'en étonner ? A coup sûr, non, si l'on remonte à la genèse de cet article 4 et qu'en suit le développement. On verra que la raison évoquée par l'ambassadeur ferait rire de lui si le sujet n'était aussi grave.

Préméditation

Le 25 septembre 2001, lors de la journée d'hommage aux harkis, Chirac lance en direction des tenants du révisionnisme historique en place dans les institutions mêmes de l'Etat : *"Le moment est venu pour nous tous, Français, de porter un regard de vérité sur une histoire méconnue, une histoire déformée, une histoire effacée."* Formule apparemment anodine, mais que vont interpréter certains de ceux à qui elle est adressée. Raffarin, alors Premier ministre, prend la relève en nommant le 22 mai 2002 une mission interministérielle en faveur des rapatriés. Deux députés UMP, Christian KERT (Bouches-du-Rhône) et Daniel DIEFEN-

BACHER (Lot-et-Garonne) sont nommés rapporteurs d'un projet de loi. Nouvelle intervention de Chirac dans le sens du poil lors de l'inauguration du mémorial national de la guerre d'Algérie. La voie est désormais grande ouverte : le colonialisme français va pouvoir "positiver". Le 5 mars 2003, quelques députés dont Christian VANNESTE⁽¹⁾ (Nord) et DOUSTE BLAZY présentent une proposition de loi ne comportant qu'un article : *"L'œuvre positive de l'ensemble de nos concitoyens qui ont vécu en Algérie pendant la période de la présence française est publiquement reconnue"*. Personne ne bronche, ni à droite, ni à gauche. Pourtant l'argumentation aurait dû faire bondir. Ainsi : *"L'histoire de la présence française en Algérie se déroule entre deux conflits : la conquête coloniale de 1840 à 1847 et la guerre d'indépendance qui s'est terminée par les accords d'Evian en 1962..."*. L'exclusion des périodes de la *"conquête coloniale"* et de la *"guerre d'indépendance"* (15 ans au total) de la *"présence française en Algérie"* semblent vouloir dire que les *"bienfaits"* de la colonisation sont à exclure de ces périodes. Et pour cause : que de massacres !

Avril 2003 : Raffarin pérore devant le Haut Conseil des rapatriés : *"... nous devons rendre hommage à tous ceux qui ont contribué, au-delà des mers, à l'épanouissement de la civilisation française et au développement des territoires sur lesquels la République les a appelés..."* Le 17 décembre 2003, débat de la loi au Sénat et florilège Jacques PEYRAT (UMP venant du FN) : *"cette guerre était particulière parce que c'était une guerre où l'on fit jouer à l'armée un rôle qui n'était pas le sien et parce qu'enfin, notre pays céda une partie de son territoire, de ses populations, de ses richesses... Nos soldats, avec le temps, finissent pour certains par apparaître comme des tortionnaires, malgré leur mission réussie, en dehors des combats, dans l'administration territoriale, l'enseignement, voire la police"*. En somme, *"les combats"* qui ont provoqué la mort de milliers de jeunes Français, appelés et rappelés pour la plupart, comme celle de centaines de milliers d'Algériens : hommes, femmes, enfants, ne sont qu'anecdote !

L'Assemblée Nationale examine à son tour la proposition de loi le 11 juin 2004. Un consensus se dessine sur la reconnaissance de l'œuvre civilisatrice de la colonisation, à gauche comme à droite. Et c'est l'heure des envolées oratoires dont on ne citera que celle de Lionel LUCAS, député UMP des Alpes-Maritimes pour toute sa saveur : *"...qu'elles qu'aient été les erreurs ou les fautes commises, la France n'a jamais asservi les*

peuples qu'elle a dirigés et l'armée française n'a jamais été une armée de tortionnaires... Nous devons écrire l'histoire et l'enseigner pour que les enfants sachent que la France n'a pas été colonialiste, amis colonisatrice... La colonisation a pratiqué l'intégration et notre armée s'est comportée de telle manière que nul n'a à en rougir". Fermez le ban !

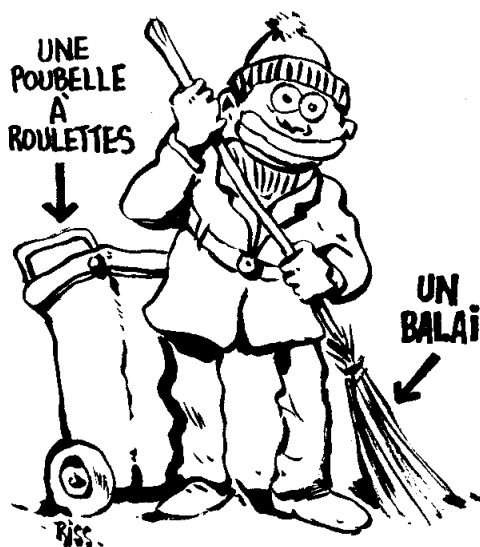
Et ce qui devait arriver, arriva : l'article fut adopté, la loi fut votée, et Chirac promulgua. Le lobby colonial formé essentiellement des associations de rapatriés aura donc gagné. Une fois de plus, serait-on tenté de dire, puisque cet article 4 fait suite à quelques victoires déjà obtenues : création d'un mémorial de la France d'outre-mer à Marseille, création du Haut Conseil des rapatriés, journée d'hommage national aux Harkis. Comble de l'indécence, l'article 13 de la loi de février 2005 octroie des indemnités-retraites aux anciens membres de l'OAS. Après tout, MITTERRAND lui-même, en 1981, tout jeune Président, n'a-t-il pas intégré les généraux factieux dans leur carrière ?

Interrogation

Deux questions viennent alors à l'esprit : 1) en quoi consiste le *"rôle de la présence française outre-mer"* et conséquemment à qui a-t-il profité et 2) comment expliquer que le vote d'une telle loi ait pu être possible.

Premier point – Les *"bienfaits"* de la colonisation : *"savoir-faire scientifique, technique, et administratif, culture et langue"* ont-ils jamais contribué vraiment à l'enrichissement, au développement des populations autochtones soumise pour la grande majorité – n'en déplaise à M. LUCAS – aux grands propriétaires euro-

LES BIENFAITS DE LA COLONISATION :



péens dont l'enrichissement résulte de la spoliation de ces populations (15% s'approprient les meilleures terres en Algérie par exemple) ? Qui des colons ou des colonisés a réellement profité du "savoir-faire scientifique, technique" ? Pensons seulement cultures viticoles, pétrole, gaz naturel, expériences atomiques (Algérie), phosphates (Maroc)... Quant au "savoir-faire administratif", n'a-t-il pas été introduit d'abord pour l'exploitation coloniale ? Et n'a-t-il pas été inculqué aux colonisés pour servir leurs maîtres ? Enfin de quelle "culture" parle-t-on ? Celle du profit, de l'exploitation, de la domination exportée au nom d'un peuple, d'un Etat "supérieurs" ? Et la "langue" ? Pourquoi donc vouloir déposséder des peuples de leurs langues maternelles, fondement de leur culture propre, et les contraindre à adopter celle du colon, sinon pour mieux les déraciner et les rendre plus dépendants encore ? Auraient-ils tous pour ancêtres les Gaulois ?

Second point – On peut avancer deux facteurs, pas si éloignés d'ailleurs. Tout d'abord 2007 arrive à grands pas avec sa présidentielle et ses législatives. La droite ultra-libérale fourbit donc ses armes, en l'occurrence la recherche d'électeurs, et là, tous les moyens sont bons. Tout comme le petit Sarko, qui se voudrait grand napoléon, chasse, en cassant de la "racaille", sur le terrain nauséeux de l'extrême droite, cette droite UMPiste court après le rapatrié et le harki. Curieux tout de même que ces derniers réapparaissent brusquement sur la scène politique, après avoir été quasiment oubliés pendant quatre décennies ! Mais le comportement politicien ne procède-t-il pas essentiellement par intérêt mesquin et personnel ?

Ensuite la période est particulièrement favorable. Si le temps a passé, il reste que pour certains nostalgiques la France a perdu son identité. Il convient donc de la lui restituer, afin de restaurer une cohésion perdue⁽²⁾. La réécriture de l'histoire coloniale peut faire l'affaire : il suffit de mettre en avant les valeurs civilisatrices et généreuses de cette histoire et répondre ainsi aux pressions des lobbies. Les Français, préoccupés par leur quotidien de plus en plus incertain, ont d'autres chats à fouetter, la démission des organisations syndicales et politiques ne peuvent que faciliter l'imposture. Quand un député communiste, François LIBERI, lance dans l'hémicycle le 11 juin 2004 : *"rendons hommage au travail considérable accompli durant 132 ans sur des terres ingrates"* ou un élu socialiste, Kléber MESQUIDA, renchérit : *"aujourd'hui on ne parle que de la place négative de la colonisation. Mais on oublie l'œuvre de Français d'Algérie, des autochtones qui ont dû être rapatriés..."*, on ne peut que constater qu'un consensus politicien gauche-droite s'est établi sur la question dans les débats préparatoires dont l'aboutissement est ce fameux article 4.

Une vision de l'histoire imposée.

C'est en tout cas le sentiment qui nous saisit avec cette loi. On a bien l'impression, comme le souligne Sandrine LEMAIRE, historienne, et enseignante, dans un article *"Une loi qui vient de loin"* (Le Monde Diplomatique, janvier 2006) *"qu'une forte majorité de parlementaires impose une vision de l'histoire contre une autre"*.

Y aurait-il donc une "vérité officielle" qui conduise à une réécriture de l'histoire ? Osera-t-on parler de révisionnisme d'Etat ? L'histoire coloniale peut-elle être écrite par un Etat et les associations qui gravitent autour ? *"La plus élémentaire déontologie historique est purement et simplement niée..."* dit encore S. LEMAIRE, faisant procès de la démarche.

L'article 4 gomme ainsi le négatif de plus de deux siècles de colonisation, d'exploitation et d'asservissement. Présente-t-il un "rôle positif" comme le contenu de cette lettre écrite en 1843 par un officier participant à la conquête de l'Algérie : *"voilà, mon brave ami, comme il faut faire la guerre aux Arabes. Tuer tous les hommes jusqu'à l'âge de quinze ans, prendre toutes les femmes et les enfants, en charger les bâtiments, les envoyer aux îles Marquises ou ailleurs; en un mot anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens"*. ?⁽³⁾

Avec de pareils principes civilisateurs, comment s'étonner que la population algérienne soit passée de 3 millions d'habitants en 1830 à 2,1 millions en 1870. Positive encore la féroce répression en 1945 de l'insurrection en Kabylie provoquée par le refus d'appliquer les décisions de Brazzaville promettant l'émancipation, fût-elle dans le cadre d'une "union française" et qui prépare le soulèvement du 31 octobre 1954 et le début de la guerre ?

L'idéologie coloniale n'a jamais reposé que sur le sentiment de supériorité, l'esprit de domination, l'oppression et l'accaparement, reléguant la majorité des peuples colonisés dans la marginalité sans véritables droits : "les Algériens se virent refuser des droits politiques et furent réprimés administrativement ainsi que dépouillés économiquement" rappelle un spécialiste de l'histoire de l'Afrique du Nord à l'université de Londres. ⁽⁴⁾

Le cas de l'Algérie est emblématique de tous les territoires colonisés, qu'il s'agisse de l'Afrique du Nord, de l'Afrique Noire, de Madagascar, de l'Indochine ou des Antilles. La sensibilité qui reste encore accrochée à ce pan de l'histoire de France, voire la susceptibilité, après des années d'éviction de la question coloniale du centre des débats, les frustrations que cet écartement a engendrées, expliquant pour une bonne part les événements actuels, ramenant en surface les vieux démons qui conduisent à

un révisionnisme inacceptable, lequel n'est pas sans rappeler le révisionnisme historique stalinien, ou même celui de l'holocauste.

J.F. Le 2/1/06

P.S. Le janvier, Chirac, pourtant l'un des promoteurs de la loi du 23 février 2005, devant la "division" des Français que, à ses yeux, avait provoqué l'article 4, propose de "récrire" cet article. Il doit être clair qu'il ne s'agit pas de dire la même chose avec des formules différentes, mais tout simplement d'abroger et l'article 4 et la loi complète.

Sources

Pour l'essentiel "Le Monde Libertaire", hors série n°29 "Les bienfaits du colonialisme ou l'histoire d'une loi révisionniste".

Sauf contre-indication les citations sont extraites du "Monde Libertaire".

- Alternative Libertaire, déc 2005 n° 146

- Vivre au Pays. Le combat socialiste n°1104, déc 2005

- Le monde diplomatique, janvier 2006

(1) Lors du débat à l'Assemblée sur le projet de loi contre l'homophobie, Ch. VANESTE s'est aussi distingué en affirmant que le comportement homosexuel est une menace pour la survie de l'humanité

(2) Dans la recherche de la restauration de cette cohésion, qui n'a évidemment que faire du social et qui ne peut être que de façade - tenant davantage de la morale - et donc factice parce que sans réel ciment nationaliste, Chirac peut toujours faire ressurgir la notion de patriotisme, les temps actuels se prêtent peu à la résurgence d'un tel liant, d'ailleurs quelque peu antagonique avec sa politique de construction européenne.

(3) Extrait du livre "Coloniser, exterminer, sur la guerre" d'Olivier Le Cour Grandmaison, Fayard 2005, 22 euros cité par Alternative Libertaire n°116 (Déc.2005) BP 295 75921 PARIS cedex 19. Abonnement : 25 euros.

(4) Cité par la revue "Vivre au pays; Le combat socialiste"; déc. 2005 BP 4329 22043 SAINT BRIEUX cedex.

L'équipe d'ACC doit souffrir d'un excès de lucidité, comme nous l'a reproché un de nos lecteurs. Nous avons en effet publié un mois avant les violences en banlieues le texte de Jean-Pierre Garnier "*Facteurs de troubles et fauteurs de troubles*" (ACC n°168, sept-oct 2005); et nous avons publié avec 10 mois d'avance (ACC n°162, fév. - mars 2005) un texte d'Alain Bihl sur la dette publique. Le sujet est au centre du débat politique depuis la mi-décembre. C'est à cette date que journalistes et responsables politiques, pris d'une feinte panique, ont découvert subitement que la dette publique venait de.. doubler, carrément ! Le prétexte va bien sûr servir pour frapper bientôt à coups redoublés !...

On a décidé de publier à nouveau le texte d'Alain, qu'une autre excellente revue, Carré Rouge, a publié depuis. A lire ou à relire. Et à diffuser aussi. Pourquoi pas sous forme de tract ? Nous fournirons la version électronique de ce texte à celles et ceux qui en feront la demande à : courrier@accontrecourant.org

Sommaire rappel de quelques vérités élémentaires sur la dette publique

Parmi les thèses que la propagande néo-libérale matraque depuis des lustres, reprise par les universitaires en service commandé aussi bien que par les plus modestes grouillots journalistiques en passant par le député de base, figure l'idée que la dette publique aurait atteint (en France comme ailleurs) un niveau excessif devenu littéralement insupportable. Pourtant tout au long des dernières années, l'endettement public n'a cessé de croître. Pourquoi ?

Il est vrai que le service de la dette représente aujourd'hui autour de 20% du budget de l'Etat français, soit cinq fois plus que le déficit de ce même Etat. Autant dire que la dette antérieure est largement responsable des nouveaux endettements actuels; que la dette entretient et aggrave la dette; bref que l'Etat est surendetté.

Cependant, serait-ce là la seule raison de la poursuite de ce processus pourtant constamment décrié ? On a quelques raisons d'en douter.

Pourquoi la dette publique ?

Commençons par rappeler ce qu'est la dette publique. C'est la différence (négative) entre les recettes de l'Etat (au sens large, Etat central plus collectivités locales, mais hormis les organismes de protection sociale) et ses dépenses. Par conséquent, pour mettre fin à la dette publique, on dispose de deux moyens, qu'on peut éventuellement actionner conjointement.

D'une part, on peut chercher à réduire les dépenses de l'Etat. Et c'est la voie qu'ont privilégié les gouvernements successifs, à coup de compression de personnels, de stagnation voire de baisse des salaires réels (à fonction identique), de dégradation de la quantité et de la qualité des équipements et des services publics, etc. Telle est aussi la limite (non encore atteinte) de cette voie: c'est que de ces équipements et services publics dépendent non seulement la qualité de la vie de la population (dont le gouvernement ne peut pas totalement se désintéresser) mais encore la capacité même du capital lui-même à assurer les condi-

tions de ses propres performances, voire tout simplement de sa propre reproduction¹. Autrement dit, les dépenses publiques sont pour une part incompressibles; part évidemment variable: cela dépend du degré de développement du capital mais aussi du rapport de forces dans la lutte des classes.

D'autre part, on peut chercher à accroître les recettes de l'Etat, essentiellement fiscales, autrement dit augmenter les impôts. Mais là encore la marge est limitée. Cela supposerait en effet ou bien d'augmenter les taux d'imposition; ce qui se heurterait au caractère impopulaire persistant de cette dernière. Ou bien encore d'en élargir l'assiette, en supprimant les différents exemptions, abattements, déductions et réductions qui affectent tous les impôts; ce qui se heurterait, bien au-delà du caractère impopulaire de l'imposition, aux multiples privilèges fiscaux dont bénéficient les classes et couches les plus aisées de la population².

En bref, la dette publique résulte de l'écart existant entre le coût de la part incompressible des dépenses publiques, au sein de laquelle intervient la part socialisée du coût de reproduction du capital; et le montant des recettes fiscales de l'Etat, essentiellement limitées par des raisons politiques, au premier rang desquels figure le fait que les classes et couches aisées de la population ne sont pas mises à contribution au niveau où elles pourraient et devraient l'être.

La dette publique, double cadeau de l'Etat à la bourgeoisie

En effet, que va faire l'Etat pour faire face à cet écart ? Il va s'endetter; autrement dit, il va emprunter (essentiellement sous forme de bons du Trésor et d'obligations) la différence entre ces recettes et ces dépenses. Et, auprès de qui emprunte-t-il ainsi ? Essentiellement auprès de ceux qu'on appelle « *les zinzins* », les investisseurs institutionnels: grandes banques, compagnies d'assurance, fonds de placement, fonds de pension, etc. En un mot, les organes du capital financier concentré et socialisé. Evidemment, ces or-

ganes ne placent ainsi (car il s'agit d'un placement rémunérateur) pas seulement leurs fonds propres. Mais encore et surtout toute la part des salaires, profits, intérêts, rentes qui ne sont pas immédiatement dépensés comme revenus ou avancés comme capitaux additionnels, qui se concentrent évidemment entre les mains des membres de la bourgeoisie mais aussi de l'ensemble des couches aisées de la population et que ceux-ci placent eux-mêmes auprès des « zinzins » en question.

On devine maintenant le tour de passe-passe dont la dette publique est le moyen. L'argent que ces mêmes personnes ne se voient pas exigé de l'Etat en leur qualité de contribuables sous forme d'impôt, elles l'avancent à ce même Etat sous forme de prêts rémunérés. Autrement dit, non seulement l'Etat ne leur soustrait pas la part de leur revenu qu'il serait en capacité d'exiger d'elles (puisqu'elle existe et qu'elle fait partie de ce qui excède de toute manière leurs dépenses courantes) et qu'il serait en droit d'exiger d'elles (au nom de l'équité fiscale qui demande que chacun soit imposé à la mesure de ses facultés contributives). Mais, de plus, il rémunère cette part sous forme d'intérêts sur les bons ou les obligations d'Etat. En un mot, la dette publique est le mécanisme magique par lequel une partie des revenus excédentaires des catégories fortunées ou aisées de la population non seulement ne leur est pas soustraite mais se trouve, de surcroît, transformée en capital (fictif) porteur d'intérêts.

Là ne s'arrête pas le tour de passe-passe. Car le processus précédent implique encore que les titres de la dette publique sont autant de droits à valoir sur une partie des impôts, donc sur la partie du revenu général de la société que l'Etat prélève bon an mal an. Ils sont donc aussi un moyen pour la partie la plus fortunée ou la plus aisée de la population, celle qui s'approprie déjà la part la plus substantielle du revenu social, d'accaparer une part supplémentaire de celle-ci, donc de s'enrichir davantage encore. Ce qui s'accompagne inévitablement de transfert de revenus à rebours, des couches moins aisées vers les couches plus aisées. La

dette publique est donc non seulement un facteur d'aggravation des inégalités sociales; mais encore un mécanisme d'une parfaite injustice qui consiste, à l'envers de ce que faisait Robin des Bois, à piquer de l'argent aux plus pauvres et aux moins riches pour en donner aux plus riches.

La dette publique, caution du capital financier

L'intérêt que présente l'existence de la dette publique pour la bourgeoisie est cependant encore plus large. Elle remplit en effet encore une seconde fonction qui intéresse plus spécifiquement sa fraction financière.

L'activité capitaliste est par nature une activité risquée. On y avance du capital (sous forme de capital-argent) en espérant qu'au terme d'un processus plus ou moins complexe, passant par des médiations multiples, ce capital fasse retour engrossé d'une fraction de plus-value (selon le cas sous forme de profit industriel, de bénéfice commercial, d'intérêt). Le résultat n'est jamais assuré; et courir pareil risque et y échapper feraient la grandeur et la vertu des capitalistes, aux yeux de leurs admirateurs et défenseurs.

De ces risques, les capitalistes (qui ne sont pas tous des aventuriers, loin de là) cherchent cependant à se prémunir. C'est le cas notamment pour les financiers, ceux qui réunissent du capital de prêt pour le mettre à la disposition des industriels et des négociants; ou pour le valoriser dans les jeux de la spéculation financière, jeux par définition hautement risqués. Parmi les techniques les plus éprouvées et par conséquent les plus courantes pour se prémunir de risques excessifs figure celle qui consiste, pour un même capital financier, à diversifier autant que possible ces placements (selon l'adage qui recommande de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier); et à contrebalancer des placements risqués mais aux perspectives alléchantes par des placements peut-être moins rémunérateurs mais sans grand risque.

Or, de tous les débiteurs, l'Etat est incontestablement celui qui offre, de loin, les meilleures garanties. Tout simplement parce que, contrairement au premier capitaliste venu, il n'est pas lui-même exposé aux risques inhérents à la valorisation du capital: pour rembourser ses dettes, il n'est pas nécessaire que ses affaires aillent bien, que le capital qu'il a emprunté puisse normalement et correctement se valoriser. Il lui suffit de prélever des impôts, ce qu'il parvient en principe toujours à faire. Même un surendettement sévère, qui ne serait toléré de la part d'aucun capitaliste, donne simplement lieu, dans son cas, à un rééchelonnement de la dette... synonyme de remboursements plus longs et plus onéreux et d'endettement accru. Il suffit de penser à la manière dont est gérée depuis vingt

ans la dette dite du Tiers Monde. Quant à un Etat récusant unilatéralement sa dette, il faut remonter à l'exemple de la jeune République soviétique pour en trouver le dernier exemple en date...

En somme, les Etats sont pour le capital financier des clients absolument idéaux. Ils conjuguent ces deux traits contraires (opposés et complémentaires) qui garantissent la valorisation du capital financier: ce sont des débiteurs toujours endettés et pourtant toujours solvables (sauf rarissime exception). Dès lors, il n'est pas étonnant que 35 % du capital financier mondial soit actuellement constitué par le titre de dettes publiques; et que cette part n'ait cessé d'augmenter au cours des deux dernières décennies, dans un contexte pourtant de très forte croissance des investissements directs étrangers et des flux financiers internationaux.

Cela signifie encore que la part ainsi assurée du capital financier mondial, constitué de la dette publique, sert de caution à ce même capital quand il s'aventure dans des opérations de financement ou de spéculation beaucoup plus aventureuses. Autrement dit, en finançant la dette des Etats, le capital financier force aussi ces derniers – et avec eux leur peuple – à se porter garant des toutes leurs aventures financières. On s'en rend compte chaque fois que ces aventures tournent mal: les 120 milliards de francs perdus par le Crédit Lyonnais sont restés intégralement à la charge des contribuables français. Selon le bon vieux

rapport à ce dernier. Comme tout débiteur contraint de sans cesse faire appel aux « largesses » de ses créanciers, l'Etat (c'est-à-dire les gouvernements successifs) se doit évidemment de se plier non seulement aux conditions du marché (au niveau des taux d'intérêts exigés); mais satisfaire aux demandes plus générales (mener une politique, notamment économique, favorable aux intérêts de la bourgeoisie en général et du capital financier en particulier) ou aux desiderata particuliers de tel groupe financier (ce qui ouvre toute grande la voie au régime des copains et coquins – la dette publique est ainsi nécessairement vectrice de corruption).

On comprend aussi, à partir de là, que, sauf à pouvoir s'appuyer sur une solide assise populaire, aucun gouvernement d'un Etat fortement endetté ne peut résister aux injonctions du capital financier et du capital tout court; et pourquoi tant de gouvernements, faute d'une telle mobilisation populaire, tournent aussi vite casaque, renient leur engagement pour passer sous les fourches caudines de la bourgeoisie. Bref, la dette publique est l'un des deux principaux moyens d'instrumentalisation directe de l'appareil d'Etat par la bourgeoisie; l'autre étant évidemment l'occupation des sommets de l'Etat (gouvernement et haute administration) par des membres issus de la bourgeoisie elle-même.

Une seule solution: l'annulation

On comprend aussi combien l'antienne néo-libérale sur le caractère insupportable de la dette publique est du pipeau, uniquement destinée qu'elle est à amuser la galerie en détournant l'attention des véritables fonctions de cette dette; et, accessoirement, à justifier des réductions d'impôts qui ne profitent qu'aux plus aisés... et qui sont le gage d'un endettement futur supplémentaire de l'Etat, qui profitera une seconde fois aux mêmes. Et qu'en conséquence la solution s'impose d'elle-même: il faut purement et simplement *annuler toutes les dettes publiques*, non seulement celles des Etats du Tiers-Monde mais celles des Etats capitalistes développés. Et que les petits et grands financiers ne viennent surtout pas crier au crime expropriateur: ce ne sera là qu'une manière de leur faire payer les impôts qu'on était en droit d'exiger d'eux depuis longtemps. Qu'ils soient déjà heureux qu'on ne leur fasse pas payer, de surcroît, des pénalités de retard !

Alain Bihr

¹ Cf. sur ce dernier point mon article «L'impasse de la libéralisation des services publics et des équipements collectifs», *A Contre-Courant*, n°161, janvier 2005.

² Nous en avons donné une petite idée, Roland Pfefferkorn et moi-même, dans *Déchiffre les inégalités*, Syros-La Découverte, 2^e édition, 1999, chapitre 3.

DETTE:

CHAQUE FRANÇAIS
DOIT 32250€



principe: socialisons les pertes, mais privatisons les bénéfices.

La dette publique, moyen de pression et de mise au pas

Il est enfin une dernière fonction que remplit la dette publique et qui n'intéresse pas moins la bourgeoisie dans son ensemble, par l'intermédiaire du capital financier. L'endettement de l'Etat qui en fait le client obligé du capital financier, le place en situation de dépendance par

Appel à la transgression conventionnelle : refusons le « Hors Parcours »

Au premier janvier 2006, une étape supplémentaire dans la réforme de l'Assurance maladie a été franchie, qui révèle encore plus la nocivité de cette réforme.

Nous dénonçons :

- La tromperie de la mise en place du « parcours de soins » : absence de coordination mais baisse de 10 % des remboursements par l'Assurance maladie pour les assurés « hors parcours ».
- La baisse de remboursement et les dépassements d'honoraires que subiront les patients consultant directement les psychiatres.
- L'in vraisemblable complexité de la réglementation du niveau de prise en charge des soins, aboutissant à une surcharge de travail administratif pour les médecins et les caisses, avec nombre d'erreurs entraînant un total désarroi des patients, face aux baisses des remboursements.

Ces mesures s'ajoutent :

- Au recours accru aux dépassements d'honoraires des spécialistes, encouragé par la loi.
- A la suppression programmée de l'« option médecin référent » et aux restrictions sur l'accès en tiers payant.
- A la mise en place de forfaits à la charge des assurés (15 € pour le forfait hospitalier, 1 € sur les actes médicaux et biologiques, 18 € sur les actes lourds) et la baisse de prise en charge à 100% (restriction sur les affections de longue durée).
- A la restriction sur les arrêts de travail et la mesure punitive de restriction des heures de sortie journalières.

Refusons d'être les complices de cette réforme : loin d'améliorer le fonctionnement du système, les conditions d'exercice des praticiens et la qualité des soins, elle met en place une baisse de la prise en charge des assurés par l'Assurance maladie et les oblige à se tourner vers des assurances complémentaires, dont les tarifs ne cessent d'augmenter.

Médecins :

Refusons de cocher « hors parcours de soins » : si nous ne sommes pas le médecin traitant, il nous est toujours possible de cocher « en urgence », « hors résidence » ou « médecin traitant remplacé ».

Continuons à pratiquer le tiers payant, chaque fois que possible.

Patients :

Interpellez les médecins que vous consultez pour qu'ils ne vous notent pas « hors parcours ».

Ensemble, dénonçons les difficultés d'accès aux soins.

*Contacts : Docteur Didier Ménard : 06 07 16 57 18
Docteur Marie Kayser : 06 86 55 80 02*

Syndicat de la Médecine Générale, 52 rue Gallieni, 92240 Malakoff Tél. : 01 46 57 85 85 – Fax : 01 46 57 08 60 courriel : syndmedgen@free.fr – site : <http://smg-pratiques.info>

Dans le cadre de nos échanges avec la revue "Alternative Libertaire", nous publions ici l'édito du n° 148 (février 2006) de ce mensuel. Pour s'abonner un an (11 numéros) : 25 euros. Chèque à l'ordre de "Alternative libertaire" BP 295 75921 PARIS cedex 19: www.alternativelibertaire.org "Alternative Libertaire" est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes.

S'organiser pour lutter Lutter pour vaincre

Les dockers européens nous ont donné une formidable leçon de lutte de classe. Alors que l'activité portuaire, comme toutes les autres activités économiques, subit depuis des décennies les assauts libéraux du patronat et de la Commission européenne, qui vise à déréglementer leur métier, ils viennent de remporter une victoire importante grâce à une lutte exemplaire.

Par leur grève et par leur mobilisation à Strasbourg, le 17 janvier dernier, ils ont réussi à faire reculer les eurodéputés qui devaient voter une directive permettant aux marins de décharger eux-mêmes leurs bateaux et signant à plus ou moins brève échéance la mise à mort du métier de docker. Résultat : le projet de directive est abandonné.

Cette mobilisation n'était pas un acte symbolique isolé. Les grands ports européens ont été en grande partie paralysés par la grève du 17 et les dockers ont montré leur détermination en affrontant un dispositif policier de choc qui protégeait les accès au Parlement européen.

Les dockers et leurs organisations ont préparé et coordonné leur grève pendant plusieurs mois. Ils ne se sont également pas privés de communiquer à la presse leur volonté d'en découdre face à une politique qui avait pour objectif de mettre massivement au chômage et de liquider une profession haïe par la bourgeoisie pour ses traditions combattives.

Alors que ces derniers mois ont été marqués par la passivité quasi totale des confédérations syndicales et plus largement des organisations syndicales interprofessionnelles, cette victoire vient démontrer que la bourgeoisie triomphante n'est pas invincible. Espérons qu'elle donnera quelques mauvaises idées aux syndicats et aux altermondialistes qui manifesteront le 11 février contre la circulaire Bolkestein à Strasbourg également. Cette directive doit faire l'objet d'un vote le 14 février. Ce même jour la Confédération européenne des syndicats (CES), qui mérite tout sauf le nom de syndicat, manifesterà à Strasbourg pour essayer d'"améliorer" ce texte qui vise à aligner le droit du travail sur la législation des pays qui en sont les plus dépourvus. On mesure ainsi le chemin qui reste à parcourir pour construire un syndicalisme interprofessionnel et international qui soit un outil de lutte pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs, en lieu et place d'une machine bureaucratique inutile et nuisible pour les exploité(e)s 1.

Directive antidockers, directive Bolkestein sur les services, contrat première embauche (CPE)... c'est la même logique qui inspire toutes ces mesures : liquidation du droit du travail, précarisation, esclavage.

Pas étonnant donc que ces mesures provoquent mécontentement, colère et révolte.

Le gouvernement est en train d'en prendre la mesure en essayant d'accélérer le calendrier parlementaire et de faire voter avant la fin du mois de février le texte de loi incluant le vote du CPE, ce sous-contrat de travail pour les jeunes qui vise à terme à abolir pour tou(te)s les salarié(e)s le contrat à durée indéterminée.

Alors que les lycéen(ne)s ont dû se battre seul(e)s face au pouvoir contre la loi Fillon, la lutte pour l'abrogation du CPE doit être celle de tout le salariat. L'enjeu est également d'en faire une lutte offensive contre la précarité, les licenciements et pour un salaire social qui doit bénéficier à tous les jeunes en formation.

L'expérience toute fraîche du mouvement lycéen peut être profitable pour des dizaines de milliers de jeunes qui y ont contribué afin de construire un mouvement revendicatif qui ait pour finalité la victoire de cette lutte et non un moyen de mettre en selle les candidats de gauche et d'extrême gauche pour l'élection présidentielle de 2007.

Alternative libertaire, le 24-01-2006

1. La CES et le patronat européen (UNICE) ont signé une déclaration commune appelant patrons et travailleur(se)s à voter en faveur de la constitution européenne.

Retrait de la «directive Bolkestein» : mot d'ordre mobilisateur ou action inopérante ?

Le référendum du 29 mai sur le traité constitutionnel européen a été un formidable moyen dont se sont emparés tous ceux qui s'opposent au capitalisme financier. Il a permis d'agglutiner les résistances et de rassembler, dans un mouvement d'horizons divers, tous ceux qui refusent la marchandisation du monde au seul profit des actionnaires, capitalistes rentiers. La logique de concurrence absolue, qui y était affirmée comme principe fondamental, a cimenté les luttes de tous ceux qui la subissent par le biais des licenciements boursiers, délocalisations et autres risques de précarisation.

Dans cette campagne, la «**directive sur les services dans le marché intérieur**», dite «**Bolkestein**» dénoncée initialement par la Fédération Générale du Travail de Belgique le 5 février 2004, a été un élément déclencheur dans les mobilisations qui ont permis que le NON l'emporte en France. Elle fut l'illustration, par l'exemple vécu, de la politique européenne et permet le basculement de l'opinion.

Elle trahissait l'impatience et la rapacité de ceux qui «lorgnent» sur les services comme une source considérable de profits : ces services représentent en moyenne 70 % de l'emploi et de la valeur ajoutée dans les pays de l'OCDE et jouent un rôle majeur dans l'activité économique. L'UE est le premier exportateur mondial de services (27,7 % du total mondial en 2003), suivie par les Etats-Unis (20,2 %), loin devant le Japon (6,8 %), la Chine (3,7 %) et le Canada (3,4 %)¹. Et même si les services n'occupent qu'une place restreinte dans les échanges internationaux (à peine plus de 20 % du commerce mondial), pour les partisans du libre-échange, la levée des «obstacles aux échanges transfrontaliers des services», donnerait lieu à une relance économique en Europe. Les firmes multinationales qui accaparent l'essentiel de ce commerce y voient une extension de leurs marchés et une nouvelle source de profits, voire de pouvoir. Les lobbies patronaux, notamment l'UNICE (qui regroupe les patronats européens, dont le Medef pour la France) sont particulièrement actifs dans les campagnes pour la libéralisation du commerce des services tant au niveau européen qu'au niveau de l'OMC (Accord Général sur le Commerce des Services) !

Après la victoire du NON, l'on nous promet, Chirac et Hollande confondus, que la «directive Bolkestein» serait retirée. La voici qui réapparaît en débat au Parlement européen le 14 février, en première lecture.

Cette directive ne revient pas par hasard, elle est la continuité de la construction du grand marché européen. Elle doit être combattue car **elle institue comme règle unique la concurrence entre les travailleurs** de tous les pays, elle détruit

les services publics. Se mobiliser pour le retrait de la directive Bolkestein, tout comme pour le NON au TCE, c'est permettre aux travailleurs et salariés et aux non salariés de reprendre en main partie de leur destin.

1 – La «directive relative aux services dans le marché intérieur» est la poursuite de la politique libérale européenne.

Si Fritz Bolkestein présente des qualités essentielles² pour proposer une telle directive d'accélération de la libéralisation des services, devançant par là-même l'AGCS, ordonnancé par l'OMC, il n'est jamais qu'un élément zélé de la mise en œuvre de la politique néolibérale européenne.

En effet, le traité de Rome (1957) inscrit la liberté d'établissement et de circulation des services comme un des objectifs de la CEE. Il considère comme services «*les prestations fournies normalement contre rémunération*» sans distinguer entre les différentes activités de ceux-ci. Il ignore la notion de service public comme élément constitutif du projet européen.

Jacques Delors (dans l'Acte unique de 1987) redonne l'impulsion au principe de concurrence dans le marché intérieur et ouvre la voie à la libéralisation des services publics du secteur marchand. Le traité de Maastricht (1993) maximalise le marché unique par l'introduction d'une monnaie unique et le protocole social qui lui est joint ne protège pas les services publics des lois de la concurrence. Le processus de libéralisation des services du secteur marchand et le démantèlement des monopoles publics qu'il a provoqués suscitent de telles réactions que les rédacteurs du traité d'Amsterdam (1997) introduisent un article qui institue les SIEG (service d'intérêt économique général) comme constitutifs des valeurs communes de l'UE. Il s'agit des SIEG et non des Services Publics³, ces derniers ne bénéficiant d'aucune protection particulière. Le primat de la concurrence n'est pas remis en cause.

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne annonce que l'Union s'est fixé un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir : «**devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde...**». Cette **stratégie de Lisbonne** consiste, pour le Conseil des Ministres (Jospin inclus), à définir notamment une stratégie pour l'élimination des entraves aux services, adoptant la déclaration de Romano Prodi, alors Président de la Commission, qui se prononce pour «*la pleine libéralisation des marchés des biens et des services et une réduction de l'Etat là où il est encore important*».

Le Conseil européen, réuni à Bruxelles en octobre 2003, invite la Commission à «*présenter les nouvelles propositions qui*

s'imposent pour achever le marché intérieur et exploiter pleinement son potentiel pour stimuler l'esprit d'entreprise et pour créer un véritable marché intérieur de services».

Le 13 janvier 2004, le Commissaire au marché intérieur, Fritz Bolkestein, présente «*sa proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur*» à la **Commission** qui **l'approuve à l'unanimité** (le commissaire français socialiste, Pascal Lamy, adoptant la même attitude que ses 8 collègues sociaux-démocrates et sa collègue «verte»).

2 – La «directive Bolkestein» est une entreprise de dérégulation et de libéralisation de toutes les activités de services en Europe. Elle institue la loi de la concurrence entre les travailleurs.

La directive «relative aux services dans le marché intérieur» définit les services concernés, à savoir, «**toute activité économique non salariée, consistant à fournir une prestation qui fait l'objet d'une contrepartie économique**». La directive considère que «*tout est ouvert à la libéralisation sauf dérogation*» ! Ainsi, elle couvre tous les services, à l'exception de ceux fournis gratuitement (sans contrepartie financière) : justice - pas les avocats bien sûr - police et armée) et de secteurs (finance, télécommunication et transports) faisant déjà l'objet de réglementations européennes ou en cours de libéralisation (service postaux, distribution d'énergie). En conséquence, les services publics marchands (eau, cantines, crèches ...), les associations aujourd'hui subventionnées (culture, solidarité ...) ou les professions encore réglementées (santé, droit ...) sont visées.

Elle institue la **liberté d'établissement et la liberté de circulation** comme principes fondamentaux.

Les Etats devront faciliter la **liberté d'établissement** et, par conséquent, limiter les conditions d'autorisation d'une activité de service, celles-ci devront être objectivement justifiées par une raison impérieuse d'intérêt général, précises et non équivoques. Les Etats en conséquence modifieront leur législation afin d'enlever tout caractère jugé discriminatoire, comme les exigences en matière de limites quantitatives ou territoriales, de forme juridique imposée au prestataire, du minimum de personnel requis, de tarifs obligatoires minimum ou maximum, bref, les piliers fondamentaux de la plupart des services publics, et pour ne citer que ceux-là, les systèmes nationaux de soins et de santé. La Commission aura pouvoir de vérification des dérogations à ces principes de libéralisation, d'invalidation des réglementations du secteur de concerné (normes d'implantation des pharmacies, tarifs obligatoires, etc) ou encore d'invalidation des mesures ou réglementations en faveur des services publics.

Comment maintenir dès lors d'idée de l'intérêt général et du service public garant du principe d'égalité ? Quelle autonomie restera-t-il aux pouvoirs nationaux, régionaux et locaux ?

En matière de **libre circulation des services**, la directive institue le «**principe du pays d'origine**» (devenu par une argutie rhétorique après le 29 mai «**clause du marché intérieur**», sans rien changer au contenu réel du projet) : «*Les Etats membres veillent à ce que les prestataires soient soumis uniquement aux dispositions nationales de leur Etat membre d'origine*». Ainsi, **le droit du pays d'origine de la prestation** s'appliquera et non celui du pays où la prestation est fournie. Un Etat ne pourra plus imposer à un prestataire de services ayant son siège social dans un autre pays les exigences en matière de réglementation sociale ou d'hygiène et de sécurité ou encore de limitation des possibilités de déductions fiscales, etc.... Un amendement propose que le pays d'accueil de la prestation ait pouvoir de contrôler les entreprises : inapplicable car le prestataire de service n'est pas obligé d'informer l'Etat où il exerce, ou d'avoir un représentant dans ce pays. Comment donc s'exerceront les contrôles si l'administration n'est pas au courant de l'existence de l'entreprise puisque la notification de sa présence ou l'inscription dans un registre professionnel, sont considérées comme des exigences discriminatoires ... L'Etat ne sera plus en mesure de faire respecter le Code du travail ni les droits sociaux qui s'y rapportent, encore moins la législation du pays d'origine que les inspecteurs du travail, en nombre trop restreint, ne connaissent pas.

La clause du PPO est une incitation légale à délocaliser vers les pays où les exigences fiscales, sociales et environnementales sont les plus basses, provoquant par là-même une pression sur les pays dont les standards fiscaux, sociaux et environnementaux protègent davantage l'intérêt général.

Cette proposition de directive est une **machine de guerre contre le droit du travail, contre les services publics**, contre la capacité d'action des pouvoirs locaux. Elle **concerne tous les travailleurs, salariés du public et du privé**, qui vont être livrés à une concurrence effrénée, tirant vers le bas tous les acquis sociaux, arrachés au patronat, par leurs luttes.

Elle n'est que le reflet de l'Europe qui se construit, de manière antidémocratique, contre les peuples et non pour les peuples. Comment réagir pour pouvoir peser ?

3 – Le 14 février : étape ou embûche dans l'adoption de la directive ?

Raoul Marc Jennar, dans une intervention récente, rappelle

- que depuis son dépôt, le 13 janvier 2004, **AUCUN** gouvernement n'a demandé le retrait de cette proposition de directive,

- que le Conseil des Ministres européen n'a jamais exprimé le souhait que la proposition soit retirée,

- que la proposition n'a jamais été retirée par la Commission européenne qui, seule, a le pouvoir de le faire,

- que l'UMP, l'UDF, le PS ne se sont exprimés sur cette proposition qu'un an après son dépôt et uniquement quand elle a fait irruption dans le débat sur le TCE

- que les déclarations relatives à une «mise à plat» de la directive (Michel Barnier, UMP) ou à sa «disparition dans les poubelles de l'Histoire» (Dominique Strauss Kahn PS) étaient uniquement destinées à tromper l'opinion publique

La Droite européenne est majoritaire au Parlement, favorable à l'entrée en vigueur de la directive sur les services et acquise au principe du pays d'origine. La Gauche (GUE, Verts et PSE) a proposé des amendements visant à réintroduire des éléments d'intérêt général, une procédure d'harmonisation progressive et de reconnaissance mutuelle, distinguant entre l'accès et l'exercice du service: l'accès serait soumis au PPO mais les conditions d'exercice resteraient encadrées par les règles du pays de la prestation. Bref ! Des compromis «bancals» visant à apparaître moins libéraux que les libéraux eux-mêmes. Pas de refus net de la politique capitaliste de l'Union européenne.

Par ailleurs, nous restons très sceptiques sur le **réel pouvoir du Parlement européen**, la procédure de co-décision très complexe le limitant fortement. Seule la Commission a pouvoir de faire une proposition. Le Parlement vote en séance plénière, il peut rejeter, accepter ou modifier le texte ; celui-ci est transmis au Conseil des Ministres, qui, tenant compte de la proposition initiale de la Commission et du vote du Parlement, arrête son propre texte à la majorité qualifiée. Si celui-ci est le même que celui adopté par le Parlement, le texte devient loi européenne. S'il est différent, le Parlement le réexamine en 2^{ème} lecture, s'il le rejette, la procédure est close. S'il procède à des amendements, ceux-ci sont examinés par le Conseil qui décide à la majorité qualifiée (si la Commission n'est pas d'accord sur les modifications du Parlement, le Conseil doit l'adopter à l'unanimité). Si le Conseil n'est pas d'accord avec le Parlement, un comité de conciliation Parlement-Conseil est convoqué. Si aucun accord n'est trouvé, la procédure est close. Si un compromis se dégage, il est soumis en 3^{ème} lecture au Conseil (majorité qualifiée exigée) et au Parlement (unanimité exigée).

Nous en sommes à la 1^{ère} lecture des amendements qui vont être examinés tour à tour... le premier étant le rejet pur et simple. Gageons qu'il ne sera pas adopté et que la procédure d'aller et retour va s'enclencher sur des amendements, ne modifiant pas sur le fond la politique de libéralisation européenne.

Syndicats, associations altermondialis-

tes, Collectifs du 29 mai et partis politiques vont en ordre dispersé à la «bataille» car ils ont des divergences profondes sur la nature de l'Europe à construire. Ainsi, la Confédération européenne des syndicats n'exige pas le retrait mais «des changements considérables dans son contenu, cette approche étant plus fructueuse»⁴. Nous prétendons, cependant, qu'il est nécessaire d'être présents dans les manifestations publiques pour exiger **le retrait de la directive Bolkestein**. C'est un des moyens à notre disposition pour dénoncer ce qu'elle cache et pour affirmer que seul un changement radical par un projet anticapitaliste (qui reste à définir) permettra d'arrêter la catastrophe sociale, environnementale que l'on prépare aux générations à venir. Ce qui nous motive, c'est l'unité des salariés, leur autonomie de réflexion et d'action pour reconstruire, afin qu'ils fassent valoir leurs intérêts communs et se libèrent des chaînes de l'exploitation et de la domination capitalistes. Or, force est de constater que la directive Bolkestein, en exacerbant la concurrence entre les salariés, vise à accroître la division entre travailleurs européens. Les faux prophètes de l'accompagnement social par amendements dilatoires à la directive doivent être rejetés pour ce qu'ils sont : des «charlatans» dont la raison d'être consiste à se positionner comme équipe de rechange, d'alternance pour faire avaler le recul des protections sociales en les peignant sous un jour plus favorable. C'est aussi contre eux que l'unité des salariés européens est à construire.

Odile Mangeot

Amis de l'Emancipation sociale

1 Source : Grain de Sable d'ATTAC du 11.01.2006

2 Né aux Pays Bas en 1933. De 1960 à 1976, il a exercé diverses fonctions chez Shell, une des quatre plus importantes sociétés transnationales néerlandaises. Elu député libéral en 1978, il le reste pendant 20 ans. Il est ministre à deux reprises (Commerce extérieur puis Défense). Il préside l'Internationale libérale de 1996 à 1998. En 1999, il est proposé par le gouvernement néerlandais pour siéger à la Commission européenne où il détient le portefeuille du marché intérieur. A l'issue de son mandat à la Commission, il est entré, en mai 2005, au comité de conseil de la MENATEP, une holding occidentale qui tente d'écarter l'Etat russe de la gestion des ressources pétrolières du pays. (sources : Raoul Marc Jennar – la « proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur dite « proposition Bolkestein » - URFIG – 7 place du Château 66500 Mosset

3 cf pour plus de détails nos contributions dans les bulletins 37, 38 et 39 de « l'Emancipation sociale »

4 déclaration de Jozsef Niemiec – secrétaire confédéral de la CES – le 19.01.2006

Deuxième aéroport de Toulouse: le vrai «faux débat»

Réflexions sur un cas pratique exemplaire. (L'encadré est produit par ACC)

La sourde polémique qui enflé autour du 2^e aéroport de Toulouse constitue le type même du «faux débat» sur fond de polémique et de démagogie politiciennes.

Il est l'illustration parfaite du double discours que tiennent les gestionnaires, de Gauche comme de Droite, du système marchand à propos de la protection de l'environnement.

Sans entrer dans les détails chiffrés, et les projections plus ou moins fantaisistes, allégrement manipulés par les uns et les autres, ce qui se joue, c'est le développement du trafic aérien en général et dans dans la région Midi-Pyrénées en particulier. Il est évident qu'au rythme où celui-ci se développe, et vu les contraintes qu'il impose, et qu'on lui impose, l'aéroport de Toulouse-Blagnac est entraîné d'atteindre les limites de ses capacités. Dans la logique actuelle du développement aérien un deuxième aéroport est nécessaire, et plus tard un troisième... Mais est ce là la véritable solution?

Ce qui se joue dérisoirement

La mairie de Toulouse a bien évidemment tout intérêt à limiter le développement de l'aéroport de Blagnac pour apaiser la colère des riverains de la ville qui subissent ses nuisances. Obtenir pour elle un nouvel aéroport loin de la ville est d'un avantage électoral non négligeable.

Les Conseils généraux du Tarn et Garonne et de l'Ariège, sont les premiers visés par une telle perspective... puisque c'est dans un de ces deux départements que devrait se situer le site choisi. Les populations de ces départements qui ne souhaitent pas voir s'implanter un tel monstre de nuisances font pression sur leurs élus, pour les éviter. Les élus craignant pour leurs sièges, adhèrent courageusement et spontanément aux souhaits de leurs électeurs. Leur position est surdéterminée par le fait que leur principal «adversaire» dans cette affaire, la Mairie de Toulouse, n'est pas de la même couleur politique. Gageons que dans le cas inverse, les rôles seraient strictement inversés. Tout cela tient en fait de la cuisine politicienne et électorale. Droite et Gauche au lieu de poser le véritable problème, manipulent chacune de leur côté les populations, par des batailles de chiffres que personne ne peut vérifier. Pourtant, que ce soit la Droite ou la Gauche, leur raisonnement est le même quoique, nous venons de le voir, leurs intérêts électoraux sont opposés: *il faut développer le trafic aérien*. Chacun est pour à condition que ce soit le voisin qui supporte les nuisances.

Ce qui se joue fondamentalement

Car quel est le véritable problème? C'est celui de la logique du développement du trafic aérien. Accepter cette logique qui est fondée sur une expansion illimitée est une véritable absurdité économique et écologique. Autrement dit, disons le clairement: **il ne faut pas de deuxième aéroport**. Est-ce à dire que l'on va stopper le développement de trafic aérien? Bien sûr. Il est même aujourd'hui nécessaire de limiter ce transport ruineux en énergie et destructeur sur le plan de l'environnement.... Mais cela aucun politicien n'aura le courage de le dire... pas même les écologistes officiels. Ceci implique de repenser sur des bases nouvelles le développement industriel... tâche insurmontable et inimaginable pour les politiciens.

Dans un système où tout est fait pour l'argent, pour les apparences, pour le prestige, les autorités sont incapables de penser l'avenir: les économies d'énergie, la sauvegarde de l'environnement, la mise à l'étude de nouveaux moyens de transports (le dirigeable par exemple). J'exagère? Mais qui aurait pu imaginer il y a trente ans que l'on serait revenu au moulin à vent l'éolienne? Dans un système économique où tout est subordonné à l'argent, il n'y a pas place pour la réflexion, l'imagination et la consultation orientée vers le mieux-être des populations et le respect de l'environnement.

Il est évident qu'à terme le transport aérien tel qu'on le connaît sera condamné ou du moins extrêmement limité. Il

n'y aura plus ces monstres de pollution atmosphérique et de consommation de carburant que sont les A380 et autres machines du même genre. Il faudra alors limiter les voyages aériens... Quel homme/femme politique va oser poser ce problème?... Aucun-e.

On ne peut pas éternellement parler doctement d'économie, de soit disant «développement durable», de défense de l'environnement et ne jamais prendre des mesures efficaces. Ici il y a la possibilité de prendre une décision courageuse... mais aucune autorité n'osera la prendre, pas même l'évoquer.

L'affaire du 2^e aéroport n'est qu'un exemple de l'incompétence, du manque de lucidité et de l'indétermination des autorités. Le problème de la circulation automobile, de la distribution de l'eau, du traitement des déchets et bien d'autres encore... sont les aspects multiples du problème plus général, celui de la gestion raisonnée des ressources et de l'espace.

Cette affaire est une bonne illustration de ce qui se joue et de comment ça se joue. Aucune disposition positive n'est prise. Au lieu d'avoir un rôle éducatif et pédagogique sur l'urgence des mesures à prendre, les autorités, prisonnières, et finalement complices, des contraintes marchandes et des intérêts politiques s'enfoncent dans des solutions conflictuelles qui non seulement accroissent la tension, mais nous éloignent socialement des véritables dispositions à prendre, jouant à terme les populations les unes contre les autres... pour finalement emporter la décision (diviser pour régner). Elles démontrent leur soumission à un

système à l'égard duquel elles sont incapables d'avoir une vision critique... elles montrent qu'elles sont les garantes non pas de l'avenir de notre société mais d'intérêts mercantiles immédiats. Les problèmes ne sont jamais pris dans leur globalité.. Les politiciens n'ont aucune vision globale de l'évolution de la société humaine mais ne sont que les porte paroles de processus économiques aberrants et qui nous conduisent à la catastrophe.

Dans cet affaire du 2^e aéroport nous allons assister à des conflits mesquins qui vont aboutir à des conflits beaucoup plus sérieux: aucune population n'acceptera, et à juste titre, une telle infrastructure.... L'affrontement entre population et autorités est inévitable. J'exagère?... Dès aujourd'hui je prends date.

Patrick MIGNARD

Toulouse - janvier 2006

Y'a du boulot !

(Trop court) résumé d'un autre cas exemplaire

Près de Colmar (Haut-Rhin), un petit aéroport d'affaires est menacé de fermeture. Furieux, les industriels concernés mettent le paquet pour empêcher cela : lobbying, campagne de presse, chantage à l'emploi, etc. Résultat : dans un endroit où les manifs sont rarissimes et squelettiques, en l'espace de trois mois, on aura vu deux défilés de 1000 à 2000 personnes chacun ! Avec, à leur tête, bras dessus bras dessous, des représentants du MEDEF, de la CGT, de FO et de la CFTC. L'union sacrée, quoi.

Bon, d'accord, on est en Alsace... Justement, on aurait pu entendre une voix écologiste; mais non, rien.

Quant aux syndicats, sous la pression des salariés qui tiennent à leur emploi, ils se sont même censurés sur l'argument économique, à savoir que cet aéroport ne fonctionne que grâce aux contribuables qui paient pour que les patrons puissent prendre l'avion. Comment voulez-vous dans ces conditions que l'argument écologique puisse émerger ?.. Y'a du boulot ! : Comment expliquer aux salariés concernés qu'ils devraient s'engager et se battre pour "une autre logique de développement" sachant que dans le cadre des règles imposées par le Capital cet engagement ne conduirait dans l'immédiat qu'à un sacrifice ayant au mieux valeur d'exemple ?

Les violences qui ont éclaté dans les banlieues sont un signe - un de plus - de l'état inquiétant de notre société. Le signal d'alarme s'est fait entendre avec une rare intensité. Résultat ?... Comme pour illustrer la désespérante confusion idéologique dans laquelle on est englué, la seule idée qui ait rencontré un peu d'écho dans l'immédiat a été... de s'inscrire sur les listes électorales !

Ce n'est pas l'extrême-gauche classique fascinée par les présidentielles de 2007 (même quand elle s'en défend) qui était en état de dénoncer la médiocrité de la proposition, encore moins son caractère mystificateur. Quelques "voix" contestatrices se sont tout de même fait entendre. On vous en fait écouter une.

Voix sans issue

Emoi dans les mairies en décembre 2005 : il paraît que les jeunes issus de l'immigration s'inscrivent massivement sur les listes électorales. Malgré le fait que l'inscription est désormais automatique, ce mouvement n'est pas sans intérêt et est un révélateur... mais de quoi ?

La révolte des banlieues n'est certainement pas étrangère à ce regain de civisme électoral. Il en faudra cependant plus pour faire de cet épisode un facteur essentiel de changement.

La scène et ses coulisses

C'est avec soulagement que les politiciens voient les jeunes révoltés des banlieues abandonner le cocktail Molotov pour la carte d'électeur. Ceci signifie au moins une chose, c'est qu'ils ont décidé de changer de méthode. «Enfin, se disent, les politiciens nous voici revenus en terrain connu». Cette poussée juvénile de civisme électoral n'est évidemment pas sans arrière-pensée politique. L'important pour eux n'est pas que ces jeunes se sentent citoyens, ils n'en ont rien à foutre et l'ont montré depuis des décennies, mais surtout qu'elles conséquences électorales va avoir ce nouveau phénomène.

Il faut dire que cette prise de conscience de la nécessité de la participation électorale ne s'est pas faite spontanément. Tout ce que notre société compte de personnages «médiatico influents» susceptibles de plaire aux jeunes s'y est mis. Vedettes du «chobize» multimillionnaires, sportifs-vedettes non moins multimillionnaires ont fait le forcing pour canaliser la révolte vers des horizons compatibles avec leurs situations de nouveaux riches privilégiés. Il est vrai qu'aujourd'hui, dans notre société les maîtres penseurs ne sont plus celles et ceux qui ont réfléchi et ont quelque chose à dire, mais les sportifs médiatisés, judokas courtisans, cyclistes dopés, chanteurs défoncés/déjantés, acteurs mégalos, qui marchent la main dans la main avec les politiques dont ils sont ou croient être les faire valoir.

Les politiques ne sont pas non plus restés inactifs. Des organisations comme «SOS Racisme» et «Ni putes ni soumises» dont il est de notoriété publique qu'elles sont le «cache sexe» du Parti Socialiste (si tant est que le PS ait encore un sexe!) ont agi en sous main dans les cités pour gonfler sa clientèle électorale. Les autres organisations de gauche ne sont pas en reste et espèrent bien récupérer quelques dérisoires miettes de cette opération. La

droite quant à elle a essayé de jouer de la peur pour radicaliser un électorat minable et peureux prêt à se jeter dans les bras du premier démagogue venu. Comme Harpagon comptant ses sous, les «maffiosi» politiques commencent à faire leurs comptes.

Si en coulisse l'ambiance est plutôt nauséabonde, sur scène tout est *clean*. Les jeunes interrogés veulent véritablement être reconnus et le seul moyen qu'on leur donne à espérer est celui de voter... Mais voter pour qui et pour quoi faire?

La farce et ses dindons

Voter pour qui et pour quoi faire? C'est la bonne question à laquelle nul ne répond. Et pour cause!

Curieusement, dans une logique de désengagement électoral (voir les taux d'abstention), des jeunes font le choix d'aller voter. Alors ? Sursaut d'une

génération qui a repris confiance dans les charmes vénéneux de la démocratie marchande ? Certainement pas. Plutôt l'expression d'un état de dépolitisation absolu qui, soumis à la pression politique ambiante, largement appuyée par les médias, exploitée par les requins de la politique, découvre, ou plutôt vont découvrir, ce que beaucoup ont déjà dénoncé: la farce électorale.

La volonté de devenir acteur, de pouvoir s'exprimer passe, officiellement, dans notre société exclusivement par le canal électoral... «Votez, on fera le reste!». Seul problème: si les élections servaient véritablement à changer les choses, ça se saurait depuis longtemps. On sait et on en fait l'expérience à chaque scrutin: les élections passent, les promesses s'accroissent, les candidats se multiplient,... mais rien ne change. Les jeunes qui croient que l'utilisation du bulletin de vote va changer leur vie vont être évidemment vite déçus comme toutes celles et tous ceux qui y ont cru. Ils vont être eux aussi les dindons d'une farce qui va engraisser une classe politique parasite qui n'hésitera pas à réutiliser la force lorsque les illusions et les mirages se seront estompés. Quand le pouvoir politique, suite à des troubles sociaux ou agitation sociale siffle la fin de la récréation, ceci signifie qu'il faut rentrer dans le rang et la meilleure manière de procéder est de remettre les pendules à l'heure en envoyant tout le monde dans l'isolement... on n'est généralement pas surpris du résultat qui est toujours le même: on prend les mêmes et on recommence comme avant.

Le grenouillage politique va s'amplifier à l'approche des futurs scrutins. Il y avait longtemps que le «marché électoral» n'avait pas de nouveaux «consommateurs». C'est désormais chose faite avec cette nouvelle frange de jeunes. Le marketing électoral va pouvoir s'en donner à cœur joie.



Patrick MIGNARD

Temps modernes, horaires antiques

C'est sous ce titre que les éditions Page deux viennent de publier la traduction en français d'un ouvrage de Pietro Basso, professeur de sociologie à l'Université de Venise¹. Un ouvrage paradoxal au sens propre du terme, puisqu'il prend le contre-pied exact d'une des idées les plus courantes, communément partagée par le grand public aussi bien que par les milieux académiques.

La thèse essentielle de son ouvrage est, en effet, que, loin que les gains de productivité du travail, dont le capitalisme s'est fait une gloire depuis un bon siècle, s'accompagneraient nécessairement d'une réduction continue et irréversible de la durée (journalière, hebdomadaire, annuelle) du travail dans l'industrie, secteur clé de l'économie capitaliste, cette dernière a eu globalement tendance, sur l'ensemble du XX^e siècle, à stagner, au mieux à régresser faiblement, voire même en fin de période à (ré)augmenter. Et, à l'appui de cette thèse iconoclaste, Pietro Basso fait valoir un ensemble de données statistiques puisées aux meilleures sources.

Cette tendance générale a cependant connu des inflexions selon les périodes et selon les Etats. C'est en gros entre 1880 à 1920 que, dans l'ensemble des Etats capitalistes développés (ceux d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord), le temps de travail journalier s'est le plus réduit. Grâce aux luttes ouvrières, la journée de travail de huit heures est, dans presque tous ces Etats, un acquis dès la fin des années 1910, à telle enseigne que l'OIT (l'Organisation internationale du travail, l'ancêtre de l'actuel BIT, le Bureau international du travail) en fait déjà une norme en 1919. Pietro Basso fait remarquer que cette réduction de la durée journalière du travail est alors conquise par les travailleurs alors même que, durant cette période, les gains en matière d'intensité et de productivité restent faibles.

Au contraire, durant la période suivante, allant en gros du début des années 1920 à la fin des années 1970, période communément identifiée comme celle du fordisme progressivement triomphant, caractérisée par une dynamique exceptionnelle en matière d'intensification du travail et de gains de productivité, à coup de taylorisme (de soi-disant « *organisation scientifique du travail* »), de mécanisation et d'automatisation du procès de travail, la durée journalière du travail n'a pratiquement pas bougé, autour de huit heures. La seule réduction obtenue par les luttes ouvrières étant alors celle de la durée hebdoma-

daire du travail, avec le passage progressif à la semaine de cinq jours à la place de six auparavant.

Et, depuis l'ouverture de l'actuelle crise structurelle du capitalisme au milieu des années 1970, les choses ne se sont pas arrangées, comme on pouvait d'ailleurs sans douter. Selon Pietro Basso, sous l'effet conjugué de la diffusion du toyotisme (de la production à flux tendus), de la flexibilisation des horaires de travail (sur la semaine ou l'année) et de la déréglementation du marché du travail impulsée par les politiques néolibérales, tous droit destinées à faire face à la crise du fordisme, non seulement la durée hebdomadaire du travail ne diminue plus au sein du secteur industriel dans les principaux Etats capitalistes développés, mais elle tend au contraire à y augmenter. Tendance confirmée par la remise en question des timides avancées dans la voie contraire de la réduction du temps de travail hebdomadaire (le passage aux 35h en Allemagne et en France notamment), sur la période la plus récente. Tendance masquée cependant par le développement de travail à temps partiel, aspect particulier de la flexibilisation de la main-d'œuvre; et que les données statistiques disponibles sous-estiment sans doute, du fait du développement de la sous-traitance et de « l'économie informelle » (notamment du travail au noir).

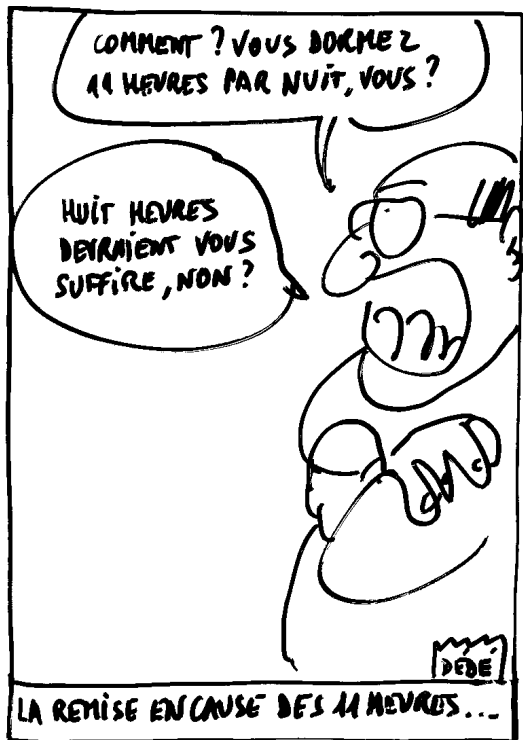
Ainsi le capitalisme cherche-t-il actuellement à combiner une augmentation rampante de la durée du travail avec une nette augmentation de son intensité et des gains de productivité constants, bien qu'inférieurs à ceux obtenus lors du fordisme triomphant. Cette combinaison est optimale, de son point de vue, lors de la délocalisation vers des formations périphériques ou semi-périphériques des procès de production ou des segments de procès de production (sous forme de filiales ou de sous-traitants).

Dans ces cas, en effet, profitant du déséquilibre du rapport de forces en sa faveur, dû à la faible combativité des travailleurs locaux, à l'absence d'organisation syndicale, à des régimes autoritaires voire dictatoriaux, le capital parvient souvent à imposer tout à la fois une durée (journalière, hebdomadaire, annuelle) de travail digne du XIX^e siècle et une productivité du travail caractéristique du début du XXI^e siècle; tandis que la mise en concurrence grandissante des travailleurs du centre avec ceux de la périphérie permet au capital d'imposer, de manière rampante, aux premiers les conditions de durée du travail que connaissent déjà les seconds. Pietro Basso fait remarquer à ce sujet que ce n'est pas là l'un des moindres intérêts ni l'une des moindres raisons de ces opérations de délocalisation et, par conséquent, de la nouvelle division transnationale du travail industriel qui en résulte. Tandis que, curieusement, cette pièce du dossier de la durée du temps de travail est régulièrement omise ou passée sous silence par tous les spécialistes de la question qui concluent, de manière optimiste, à sa réduction inéluctable sous le capitalisme.

Autour de sa thèse centrale, Pietro Basso articule encore de nombreuses autres considérations, toutes plus dignes d'intérêt les unes que les autres. Il fait notamment remarquer que cette rigidité à la baisse de la durée du travail, tandis que son intensité et sa productivité augmentent et, avec elles, la charge (physique, nerveuse, mentale) du travail, explique pour partie que la pénibilité du travail n'a cessé de s'accroître dans l'industrie des Etats capitalistes développées au cours des dernières décennies. Tandis que la flexibilité grandissante des horaires fait que cette durée maintenue ou même grandissante du travail parasite et phagocyte sans cesse davantage le hors-travail, la durée du travail voyant ainsi son poids spécifique s'alourdir dans l'ensemble de l'emploi du temps et de l'existence des travailleurs. On est bien loin dès lors de cette « *société post-industrielle* » ou de cette « *société des loisirs* » dont les chantres du capitalisme ont voulu nous apporter la bonne nouvelle.

Reste à rendre compte théoriquement de ce constat et à en tirer toutes les conséquences. Pietro Basso le fait également, pour partie au moins, en se référant à l'analyse marxiste traditionnelle. Marx a distingué deux modes fondamentaux d'exploitation du travail salarié, d'extorsion de surtravail, d'extraction de la plus-value. L'un vise à la formation de qu'il nomme la plus-value *absolue* : à obtenir des travailleurs une quantité de





travail supplémentaire à celle nécessaire à la reproduction de leur force de travail, qui leur est payée sous forme de salaire. Cela passe par l'augmentation de la durée (journalière, hebdomadaire, annuelle) du travail et de l'intensité du travail. L'autre mode vise à la formation de la plus-value *relative* : il s'agit de réduire la quantité de travail nécessaire à la reproduction de la force de travail, en augmentant la productivité du travail à norme de consommation inchangée. Evidemment, les deux modes se combinent en permanence, ne serait-ce que parce que tout gain de productivité du travail (à travers par exemple la mécanisation du procès de travail) produit aussi, généralement, une intensification du travail. Mais, depuis Marx, on a eu tendance à distinguer et même opposer sur cette base deux modes de valorisation différents du capital, l'un dit extensif (où prédomine la recherche de plus-value absolue), l'autre dit intensif (où prédomine la recherche de plus-value relative); et l'idée a été couramment diffusée et partagée, y compris par les marxistes, que, en gros depuis la période fordiste, le capitalisme se caractérise par un mode de valorisation du capital à dominante intensive.

Ce que l'analyse de Pietro Basso établit, c'est que le capitalisme contemporain, dès sa période fordiste et plus encore dans sa période post-fordiste actuelle, ne parvient à continuer à se valoriser (à générer du profit) qu'en maintenant une forte composante de valorisation extensive à côté et en plus de sa valorisation intensive. Et que la raison en est à chercher, bien évidemment, dans les limites de cette dernière: les gains de productivité que le capital parvient à obtenir ne suffisent pas (ou plus) à garantir à eux seuls un taux de valorisation (un taux de profit) suffisant. Et, là encore, il retrouve une thèse marxiste classique: la raison en est que tout accroissement de la productivité du travail se paie du prix d'un alourdissement de la composition organique du capital (de la part du capital constant relativement à la part du capital variable: de la part investie en machines et en matières premières par rapport à la part investie en salaires) qui déprime le taux de profit, en dépit de la plus-value relative ainsi obtenue. Dès lors, il est en effet indispensable au capital de maintenir (dans les Etats centraux) et d'étendre (dans les Etats périphériques) l'extraction de plus-value absolue, donc des modes de valorisation du capital opérant par le biais du maintien voire de l'augmentation de la durée du travail. Le capitalisme indique ainsi lui-même qu'il touche à ses limites historiques, qu'il est lui-même devenu le principal obstacle au développement des forces productives de la société et, bien plus encore, à la mise en œuvre de ces forces au bénéfice des travailleurs et de la société dans son ensemble.

Par delà ces considérations théoriques, tout l'intérêt de l'ouvrage de Pietro Basso est de nous rappeler le caractère stratégique, sur un plan théorique comme sur un plan politique, de la question du temps de travail; ainsi que la nature proprement vampirique du capital, ce monstre fait de l'accumulation de travail passé (mort) qui ne peut subsister qu'en absorbant sans cesse le travail vivant de milliards d'esclaves salariés, fût-ce au détriment de leur existence.

Alain Bihr

¹ Pietro Basso, *Temps modernes, horaires antiques. La durée du travail au tournant d'un millénaire*, Lausanne, Editions Page deux, 324 pages, 26€.

Dakar : lettre ouverte au Président de la République

Un lecteur vient de nous transmettre une lettre qu'il a adressée au Président de la République, avec photocopie à un certain nombre de journaux et d'associations : Survie, Greenpeace, Politis, Le Canard enchaîné, Charlie Hebdo, La décroissance, Télérama, ATTAC, Le gri-gri International, SOS Sahel.

Il souhaite également que soit lancée une pétition nationale, portée si possible par plusieurs mouvements et associations

Monsieur le Président,

Je viens d'apprendre qu'un second enfant noir est mort au Sénégal, percuté par un camion du Dakar.

Il est absolument scandaleux que cette honteuse épreuve se perpétue, n'apportant aux pays traversés et à leurs populations qu'une double pollution : physique et mentale. Tout cela pour le plaisir de quelques beaufs au QI bas de gamme pour qui le 4x4 symbolise la "virilité".

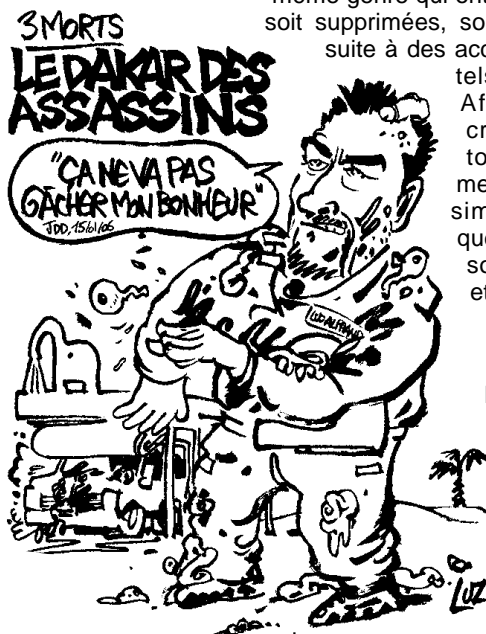
N'oublions pas non plus que ce scandale est sponsorisé par les lobbies pétroliers et automobiles, champions es pollutions.

Je pense, monsieur le Président, qu'il est en votre pouvoir de faire cesser ce genre de manifestation. On ne peut pas d'un côté s'apitoyer sur le sort des pays africains et tolérer qu'ils soient le terrain de jeux de quelques irresponsables. L'argument des organisateurs est : "nous allons renforcer la sécurité". Je vois mal des barbelés installés tout au long du parcours ! Et de toute façon, là n'est pas la question.

En espérant vous avoir sensibilisé à ce problème qui devrait concerner également l'Europe dont tout le monde souhaite qu'elle parle d'une même voix.

Dans l'attente espérée d'une prise de position avant-gardiste de la France et d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de respectueuses salutations.

P.S. Il y a déjà eu par le passé des débilités du même genre qui ont depuis été, soit supprimées, soit interdites,



suite à des accidents mortels. Mais en Afrique on croit pouvoir tout se permettre pour le simple raison que les morts sont pauvres et noirs.

Jacques FLAMMANT

36
rue
Raspail
94200
IVRY
SUR
SEINE

Rencontres et lectures à contre courant

Libération de Sartre à Rothschild

Fondé en 1973 par Jean-Paul Sartre, Libération voulait "donner la parole au peuple" et "lutter contre le journalisme couché". Pour accomplir un tel projet, l'équipe du journal s'accordait sur l'essentiel : pas de publicité, égalité des salaires, le capital aux salariés. Au début des années 1980, Libération s'est lancé à la conquête des annonceurs publicitaires et des cadres urbains à haut revenu. Il a ouvert son capital. Le journal militant s'est transformé en entreprise de presse, rachetée par le groupe Chargeurs en 1996 puis renflouée en 2005 par le banquier Édouard de Rothschild. Aux salariés, ce dernier a expliqué qu'il était "utopique de vouloir différencier rédaction et actionnaire". Depuis vingt-cinq ans, le quotidien camoufle son conservatisme économique par ses "audaces" culturelles. Car Libération fut aussi le laboratoire d'une métamorphose. Celle d'une gauche convertie au libéralisme, aiguillonnée par des médias eux-mêmes acquis à ce nouveau culte. À travers l'analyse d'un cas exemplaire, ce livre examine les ressorts d'une révolution conservatrice dans la vie intellectuelle française.

L'ouvrage "Libération de Sartre à Rothschild" est disponible par correspondance au prix de 6 euros à librairie Quilombo (qui vient de publier son catalogue annuel regroupant plusieurs centaines de titres engagés; téléchargeable en ligne <http://www.librairie-quilombo.org/catalogue.htm> . Version papier envoyée sur demande en écrivant à "Librairie Quilombo" 23 rue Voltaire 75011 PARIS; tél 0143 71 21 07).

A noter que Serge Halimi sort au même moment une réédition augmentée de "Les nouveaux chiens de garde" dans la même édition et aussi au prix de 6 euros.

L'utopie est morte ! Vive l'utopie !

On la croyait morte et enterrée. Qu'on se le dise : l'utopie est de retour ! de quoi effrayer certains, de quoi en réjouir d'autres. On ne croit plus au Grand Soir, croyons aux petits matins. L'utopie comme pari, comme drogue, comme aiguillon, comme adrénaline, comme épopée esthétique et amoureuse. L'invitation au Grand Meeting. Soyons réalistes, demandons l'impossible.

Portrait en forme de variations tragi-comiques d'une grande idée devenue désillusion puis tabou. Manuel de savoir-vivre à l'usage de tous ceux qui ont besoin de retrouver du souffle, du cœur à l'ouvrage, des ailes, dans ce monde d'écrasement généralisé, d'individualisme, de pauvreté idéologique.

L'espoir fait vivre dit la *vox populi*. L'espoir révolutionnaire va plus loin : il fait vivre jeune !

L'auteur : Denis Langlois. Libertaire, objecteur de conscience emprisonné en mai 68, avocat de toutes les causes perdues, donc utopiste. "L'utopie est morte ! Vive l'utopie !" Aux Editions Michalon 14 rue Monsieur le Prince 75006 PARIS (tél 0156 81 32 34) 176 pages 14 euros.

La niche

"Camarade, t'en a marre de la soupe médiaticolibérale ? Aide-nous à diffuser des écrits alternatifs (presses libres, éditions indépendantes, infokiosques...)" C'est l'appel lancé par un groupe d'une quinzaine d'individus de Tours qui veulent tenter une expérience autogestionnaire et prépare l'ouverture d'une librairie – bibliothèque libertaire. L'association est créée, elle a un nom : "La niche"; elle est intéressée par toute aide matérielle (don de livres, de mobiliers, de fournitures...). Il lui faut aussi rassembler quelques moyens financiers pour louer un local. Le groupe lance à cette fin une souscription nationale. Personnes à contacter pour infos et autres : Renaud : 06 81 93 79 52 Pascal : 02 47 37 88 99 Samira et Dominique : 02 47 20 97 05. Courriel : lanichelibrairie@yahoo.fr Chèque à l'ordre de

"La Niche, Librairie Libertaire" à envoyer au siège de l'association : **La Niche** 14 rue du Plessis 37520 LA RICHE.

Aux Editions Libertaires

Les "Editions Libertaires" proposent une gamme variée d'ouvrages allant de la brochure au livre, de la Science Fiction au polar ou à la BD. Dans les dernières parutions on citera notamment :

Paroles antimilitaristes. C'est un recueil d'illustrations sous forme de collage d'Eric Coulaud, accompagnant des citations d'auteurs connus ou moins connus, comme celle-ci d'Albert Einstein : "Ne faites jamais rien contre votre conscience, même si l'Etat vous le demande". Prix : 13 euros.

Espagne 36; les affiches de combattants de liberté. Superbe volume reproduisant deux cents affiches, timbres, cartes postales éditées par les organisations libertaires CNT, FAI, FJIL, Mujeres libres, SIA... qui ont servi pour la lutte révolutionnaire espagnole de 36-39. En appui de textes de l'époque, elles constituent avec ces derniers l'expression d'un témoignage poignant longtemps occulté de cette âpre période de luttes pour la liberté et contre le franquisme. Une magnifique réalisation. Prix : 33 euros.

Lucio. Ma morale anarchiste. Déserteur de l'armée espagnole dans les années cinquante, Lucio Urtubia pratiqua par la suite de nombreuses "expropriations" et "récupérations" (à la manière de Marius Jacob : voir le dernier ACC) au profit de la lutte contre le franquisme, fabriqua une énorme quantité de faux papiers pour les militants. Il réussit même l'exploit en 1979 de mettre à genoux la First National City Bank en imprimant pour plusieurs milliards de francs de faux voyageurs chèques, la contraignant à négocier. Il a même proposé à Che Guevara, qui a refusé, d'étouffer les USA avec de faux dollars.

Et pourtant il n'a jamais gardé un centime pour lui. Tout était destiné à la cause : pour des groupes d'action, des syndicats, des caisses de grève, pour aides des prisonniers. Pour gagner son pain il était maçon, et ce n'est qu'à 72 ans qu'il a pris sa retraite. Ce qu'il appelle sa morale anarchiste ? Voler des exploités pour une cause révolutionnaire, ce n'est pas voler, c'est redistribuer. Prix : 13 euros.

La cigale chantera-t-elle tout l'été ? Mondes saugrenus, mondes de fous que ceux dépeints dans ces six nouvelles de fiction par l'auteur François Dibot ? Peut-être bien; et somme toute pas si éloigné du nôtre, gangrené par le libéralisme, avec nos cauchemars présents et à venir que les maîtres du monde génèrent et entretiennent pour mieux nous déchirer et nous asservir. Ce sont des mondes où on vit, on meurt et où on est entortillés, mais également on lutte pour un autre demain plus riant, plus serein, plus libre (libertaire) dont l'accès dépend de notre volonté, de notre force à nous révolter. On le voit, les mondes imaginaires ne sont pas si éloignés du monde vécu. Prix : 10 euros.

Les quatre livres peuvent être commandés aux **Editions Libertaires**, 35 allée de l'Angle, Chaucre, 17190 ST GEORGES D'OLERON Tél 05 46 76 73 70; editionlibertaire@wanadoo.fr. Ajouter 10% pour le port.

Football et Politique

Dans une réédition revue et augmentée, **Football et Politique. Sociologie historique d'une domination** de Patrick Vassort vient de paraître aux Editions l'Harmattan (disponible en librairie ou à commander à l'éditeur). Cet ouvrage se donne pour but de détruire un mythe largement répandu et de redéfinir le football à travers son histoire, son fonctionnement quotidien, les scandales qui le caractérisent, les fables et légendes qui le structurent et imprègnent la société tout entière.



Une démocratie
très avancée

(comme disait le Président
Giscard)



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J.M DELAYE / J. FORTCHANTRE
B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
 de SOUTIEN Euros
 Faibles ressources (selon possibilités) . . .

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CCPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-CTC

A CONTRE COURANT

(service abonnements)

BP 2123

68060 MULHOUSE cedex

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 2/02/2006

Sommaire

Page 1	Edito : La belle, la brute et le truand
Page 2 et 3	La novlangue du néo libéralisme (5)
Page 3	Du "syndrome du puceron"
Page 4 et 5	L'histoire coloniale revisitée
Page 6 et 7	Quelques vérités sur la dette publique
Page 8	Communiqué du SMG
Page 8	Edito AL : S'organiser pour lutter et vaincre
Page 9 et 10	Retrait de la directive Bolkestein !
Page 11	2ième aéroport de Toulouse : le vrai "faux débat"
Page 12	Voix sans issue
Page 13 et 14	Temps modernes, horaires antiques
Page 14	Dakar : lettre ouverte à Chirac
Page 15	Rencontres et Lectures
Page 16	Une démocratie très avancée (par Dédé)

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)

et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>
 Courriel : courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
 52100 BETTANCOURT-LA-FERREE